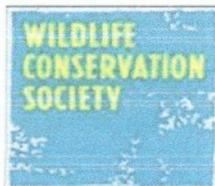
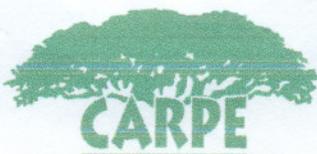


**Site de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
de ANDIKAU
(GCRN- ANDEKAU)**

CHARTRE DES RESPONSABILITES



(GCRN- ANDIKAU)

CHARTRE DES RESPONSABILITES

Le processus de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN) suit son bonhomme de chemin dans la zone de GCRN d'ANDIKAU et chemine vers l'établissement du Plan d'Aménagement et de Gestion simplifié (PAGS). Etant les premiers concernés par la GCRN-transfert de gestion des ressources naturelles-, les communautés de base (COBA) ont adhéré au processus et se sont démocratiquement organisé en comités de gestion des ressources naturelles.

Néanmoins, d'autres intervenants existent dans la zone GCRN ANDIKAU et influent aussi directement ou indirectement sur les ressources naturelles et le développement de la zone. Cela étant, la mise en place d'une plate forme de concertation et la définition des rôles et responsabilité de chaque partie prenante dans la GCRN se sont avérées d'une importance capitale.

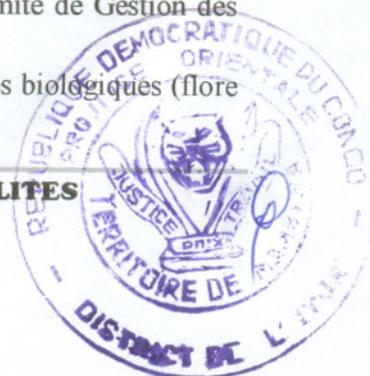
Les parties prenantes (intervenants ou stakeholders) de la zone GCRN ANDIKAU sont principalement: l'Etat (Chefs des localités, le chef de groupement, le chef de collectivité, l'Administration du territoire avec ses services techniques dont les services d'environnement, eau et forêt, d'agriculture, pêche et élevage et les services de développement rural et autres), la société civile (confessions religieuses, leaders d'opinions, associations locales...), les COBA, les secteurs privés (exploitants de bois, exploitants miniers, agro-éleveurs, chasseurs, pêcheurs, commerçants...) et les ONG internationales d'appui.

Les responsabilités de chaque partie prenante sont spécifiées à l'issu des ateliers et d'une série de contacts et concertations. Elles sont les suivantes :

I. ROLES ET RESPONSABILITES DE LA SOCIETE CIVILE

1.1. Associations, mutuelles, syndicats, leaders d'opinion, groupements des femmes et structures scolaires et médicales

- Plaider de la GCRN auprès des autorités étatiques et bailleurs des fonds ;
- Renforcer les capacités des COBA (Comités de gestion des Ressources Naturelles), à savoir :
 - Capacité technique et pratique de l'aménagement et gestion ;
 - Capacité technique et pratique de gestion financière ;
 - Capacité socio-organisationnelle et de gestion des conflits ;
- Assurer le relais entre les ONG internationales et les COBA (Comité de Gestion des Ressources Naturelles) ;
- Sensibiliser la population en matière de conservation des ressources biologiques (flore et faune) et physiques;



(GCRN- ANDIKAU)

CHARTRE DES RESPONSABILITES

Le processus de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles (GCRN) suit son bonhomme de chemin dans la zone de GCRN d'ANDIKAU et chemine vers l'établissement du Plan d'Aménagement et de Gestion simplifié (PAGS). Etant les premiers concernés par la GCRN-transfert de gestion des ressources naturelles-, les communautés de base (COBA) ont adhéré au processus et se sont démocratiquement organisé en comités de gestion des ressources naturelles.

Néanmoins, d'autres intervenants existent dans la zone GCRN ANDIKAU et influent aussi directement ou indirectement sur les ressources naturelles et le développement de la zone. Cela étant, la mise en place d'une plate forme de concertation et la définition des rôles et responsabilité de chaque partie prenante dans la GCRN se sont avérées d'une importance capitale.

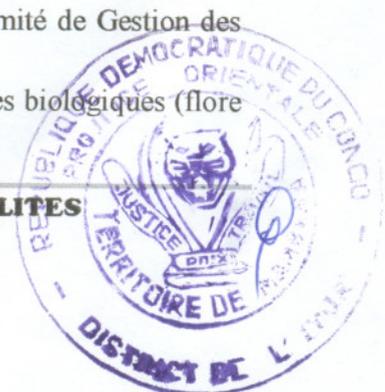
Les parties prenantes (intervenants ou stakeholders) de la zone GCRN ANDIKAU sont principalement: l'Etat (Chefs des localités, le chef de groupement, le chef de collectivité, l'Administration du territoire avec ses services techniques dont les services d'environnement, eau et forêt, d'agriculture, pêche et élevage et les services de développement rural et autres), la société civile (confessions religieuses, leaders d'opinions, associations locales...), les COBA, les secteurs privés (exploitants de bois, exploitants miniers, agro-éleveurs, chasseurs, pêcheurs, commerçants...) et les ONG internationales d'appui.

Les responsabilités de chaque partie prenante sont spécifiées à l'issu des ateliers et d'une série de contacts et concertations. Elles sont les suivantes :

I. ROLES ET RESPONSABILITES DE LA SOCIETE CIVILE

1.1. Associations, mutuelles, syndicats, leaders d'opinion, groupements des femmes et structures scolaires et médicales

- Plaider de la GCRN auprès des autorités étatiques et bailleurs des fonds ;
- Renforcer les capacités des COBA (Comités de gestion des Ressources Naturelles), à savoir :
 - Capacité technique et pratique de l'aménagement et gestion ;
 - Capacité technique et pratique de gestion financière ;
 - Capacité socio-organisationnelle et de gestion des conflits ;
- Assurer le relais entre les ONG internationales et les COBA (Comité de Gestion des Ressources Naturelles) ;
- Sensibiliser la population en matière de conservation des ressources biologiques (flore et faune) et physiques;



- Mobiliser les ressources financières externes (recherche de financements) ;
- Vulgariser le code forestier, les principes et critères d'utilisation des terres ;
- Inciter les COBA à l'autopromotion villageoise ;
- Contribuer à la production de la cartographie ;
- Former des syndicats pour la défense des intérêts des autochtones et peuples riverains ;
- Vérifier les abus et/ou infractions reportés commis par les utilisateurs des ressources naturelles ou par les agents de l'ordre.

1.2. Confessions religieuses

- Propager/vulgariser la nouvelle réglementation dans la gestion communautaire des ressources, les critères et principes de l'utilisation des ressources naturelles en intégrant, lors des messes ou cultes, l'aspect environnement ;
- Jouer le rôle de médiateur en cas de conflits ;
- Vérifier les abus et infractions reportés commis par les croyants utilisateurs des ressources naturelles ou par les agents de l'ordre ;
- Inciter les COBA à l'autopromotion villageoise ;
- Mobiliser les ressources financières externes ;
- Faire intégrer la dimension spirituelle dans le processus de GCRN.

II. ROLES ET RESPONSABILITES DES COBA (Comités de Gestion des Ressources Naturelles)

- Protéger les ressources naturelles de la zone ;
- Défendre les intérêts des habitants pour leur développement socio-économique ;
- Participer activement aux activités de la GCRN ;
- Participer au processus d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) ;
- Gérer les matériels et autres moyens affectés aux activités de développement et de conservation au sein de la communauté de base ;
- Mettre en œuvre toutes les activités du plan d'actions communautaires ;
- Jouer le rôle de porte parole (restitution) de la plate forme auprès des COBA et vice versa ;
- Veiller à l'application des règlements, principes et critères d'utilisation des ressources naturelles qui seront établis ;
- Avec appui de la plate forme, rédiger les Règlements d'Ordre Intérieur (ROI) ;
- Inciter la population à s'organiser en groupes d'intérêts (groupes actifs, syndicats, mutuelles, coopératives...) ;
- Planifier et organiser le développement de la zone et de différents groupes actifs ;
- Représenter les comités de gestion des ressources naturelles des localités ;
- Collectionner les besoins, les projets, les revendications et les dénonciations des abus dans l'utilisation des ressources naturelles de différentes localités ;
- Avec l'appui de la plate forme, plaider au niveau territorial, provincial et national sur la GCRN de la zone ;
- Avec appui de la plate forme rechercher le financement pour les projets des localités ;



- Avec l'appui du chef de groupement et des localités, mobiliser les ressources financières locales pour le financement du PAGS ;
- Poursuivre la sensibilisation des communautés et autorités pour leur implication effective au processus GCRN

III. ROLES ET RESPONSABILITES DE L'ETAT

3.1. Chefs des localités

- Dénoncer ou empêcher toute forme d'activité illégale dans l'utilisation des ressources naturelles de leurs localités ;
- Faciliter l'exécution (réalisation) des activités du processus GCRN et de mise en œuvre PAGS ;
- Vulgariser les textes légaux ;
- Respecter et faire respecter les règlements, critères et principes d'utilisation des terres dans leurs localités ;
- Mobiliser la population à apporter leur contribution aux actions de développement et surveillance de ressources naturelles ;
- Appuyer les Comités de Gestion des Ressources Naturelles dans la mobilisation des ressources financières locales devant financer les PAGS ;

3.2. Chefs de collectivité et de groupement

- Faciliter l'implémentation de la GCRN dans son entité ;
- Inciter les communautés à libérer leurs contributions locales aux actions de développement compatibles avec la conservation des ressources naturelles ;
- Dénoncer toute forme d'abus dans l'utilisation des ressources naturelles ;
- Faire appliquer les nouveaux règlements sur la gestion communautaire des ressources naturelles, les critères et principes d'utilisation des terres ;
- Arrêter toute personne facilitant ou organisant des activités illégales et non conformes au Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) ;
- Prévenir les investisseurs potentiels sur les nouveaux règlements de gestion communautaire de ressources naturelles, les principes et critères d'utilisation des terres ;
- Inviter tous les intervenants à soutenir le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) qui sera élaboré par toutes les parties prenantes ;
- Appuyer la plate forme dans la mobilisation des ressources locales pour le financement du PAGS ;
- Participer activement à l'élaboration, suivi et évaluation du PAGS.

3.3. Service d'environnement, eau et forêt

- Sensibiliser la population en matière de conservation des ressources biologiques (flore et faune) et physiques ;
- Sensibiliser et vulgariser les textes légaux.
- Assurer l'appui-conseil aux COBA (CGRN) ;
- Assurer l'encadrement technique, le suivi-contrôle du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) ;



- Appuyer l'élaboration des outils de gestion dont le plan d'aménagement, le contrat de gestion et le cahier des charges ;
- Superviser le suivi et contrôle du contrat de transfert de gestion.

3.4. Service de mine et géologie

- Assurer l'appui-conseil aux COBA (Comité de Gestion des Ressources Naturelles) ;
- Assurer l'encadrement technique, le suivi-contrôle des contrats miniers et de cahier de charges ;
- Veiller aux nouveaux règlements de gestion communautaire et aux principes et critères d'exploitation minière ;
- Participer aux activités de GCRN ;

3.5. Service d'agriculture, pêche et élevage, ceux de développement rural et cadastre

- Assurer l'encadrement des COBA en matières d'autopromotion villageoise et de production agrosylvopastorale ;
- Veiller au respect de règlements, principes et critères d'utilisation des terres ;
- Gérer les conflits fonciers éventuels ;
- Participer aux activités de GCRN ;
- Vulgariser le code foncier.

3.6. Autorités administratives et autres services techniques

- Identifier les personnes utilisant abusivement et illégalement les ressources naturelles ;
- Faire respecter les règlements, critères et principes d'utilisation des ressources naturelles qui seront établis ;
- Sensibiliser la population en matière de conservation des ressources naturelles ;
- Garantir aux différentes structures (comités de gestion des ressources naturelles, plate forme, GCRN, groupes d'intérêts...), un statut juridique pouvant leur permettre de mener leurs activités à bon escient ;
- Gérer les éventuels conflits ;
- Assurer l'encadrement des COBA à travers les services techniques ;
- Contribuer à la recherche des ressources financières pour le financement du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) auprès des donateurs ou bailleurs des fonds ;
- Faciliter et appuyer la plate forme et les comités de gestion des ressources naturelles dans la mobilisation des ressources financières locales pour le financement du PAGS.

IV. ROLES ET RESPONSABILITES DES SECTEURS PRIVES

4.1. Agro-éleveurs

- Contribuer au financement du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) au travers les comités de gestion des ressources naturelles (GCRN) et la plate forme ;
- Veiller aux règlements, principes et critères d'utilisation des terres ;
- S'organiser en comités, syndicats ou groupements des agro-éleveurs pour faciliter les appuis et accroître la capacité d'investissement ;



- Avec appui de la plate forme et des services techniques concernés mettre en place des systèmes de production agrosylvopastorale écologiquement soutenables ;
- Dénoncer toute forme d'utilisation abusive ou de non respect des principes et critères d'utilisation des terres ;
- Intégrer les COBA dans le circuit de production, transformation et commercialisation des produits agro-pastorales et sylvicoles;
- Identifier les besoins des agro-éleveurs et le soumettre aux comités de gestion des ressources naturelles ;
- Rédiger les règlements d'ordre intérieur des syndicats et groupements en y intégrant l'aspect environnement ;

4.2. Chasseurs et pêcheurs

- Contribuer au financement du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) au travers les comités de gestion des ressources naturelles (CGRN) et la plate forme ;
- Respecter et faire respecter les règlements, principes et critères de chasse et de pêche;
- S'organiser en comités, syndicats ou groupements (COLOC) pour bien mener les activités de surveillance et développer des projets écologiquement soutenables pour l'amélioration de conditions de vie;
- Avec appui de la plate forme et des services techniques concernés mettre en place des activités génératrices de revenus et écologiquement soutenables ;
- Dénoncer toute forme d'utilisation abusive des ressources animales ou de non respect des principes et critères de chasse et de pêche (braconnage, non respect du calendrier, rythme exagéré...) ;
- Rédiger les règlements d'ordre intérieur des syndicats et groupements en y intégrant l'aspect environnement ;
- Collecter les besoins des chasseurs et pêcheurs et développer des projets à soumettre aux comités de gestion de ressources naturelles ;

4.3. Exploitants miniers

- Contribuer au financement du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) au travers les comités de gestion des ressources naturelles (CGRN) et la plate forme ;
- Respecter et faire respecter les règlements, principes et critères d'exploitation minières (cahier de charges, et...);
- Dénoncer toute forme d'utilisation abusive des ressources minières ou de non respect des principes et critères d'exploitation minière ;
- S'organiser en comités, syndicats ou groupements pour bien mener les activités de surveillance et développer des projets écologiquement soutenables pour l'amélioration de conditions de vie;
- Rédiger les règlements d'ordre intérieur des syndicats et groupements des exploitants miniers en intégrant l'aspect environnement;
- Collecter les besoins des exploitants miniers et développer des projets à soumettre aux comités de gestion de ressources naturelles.



4.4. Exploitants de bois

- Contribuer au financement du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) au travers les comités de gestion des ressources naturelles (CGRN) et la plate forme ;
- Respecter et faire respecter les règlements, principes et critères d'exploitation de bois (cahier de charges, et...);
- Dénoncer toute forme d'utilisation abusive des ressources forestières ou de non respect des principes et critères d'exploitation de bois ;
- S'organiser en comités, syndicats ou groupements pour bien mener les activités de surveillance et développer des projets écologiquement soutenables pour l'amélioration de conditions de vie;
- Rédiger les règlements d'ordre intérieur des syndicats et groupements des exploitants des bois en y intégrant l'aspect environnement;
- Collecter les besoins des exploitants des bois et développer des projets à soumettre aux comités de gestion de ressources naturelles.
- Intégrer les COBA dans le circuit de commercialisation des bois.

4.5. Cueilleurs des produits forestiers non ligneux (PFNL)

- Contribuer au financement du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) au travers les comités de gestion des ressources naturelles (CGRN) et la plate forme ;
- Respecter et faire respecter les règlements, principes et critères de cueillette des PFNL;
- S'organiser en comités, syndicats ou groupements pour bien mener les activités de surveillance et développer des projets écologiquement soutenables pour l'amélioration de conditions de vie;
- Avec appui de la plate forme et des services techniques concernés mettre en place des activités génératrices de revenus et écologiquement soutenables;
- Dénoncer toute forme d'utilisation abusive des ressources forestières ou de non respect des principes et critères de cueillette des PFNL;
- Rédiger les règlements d'ordre intérieur des syndicats et groupements des cueilleurs des PFNL en y intégrant l'aspect environnement ;
- Collecter les besoins des cueilleurs des PFNL et développer des projets à soumettre aux comités de gestion de ressources naturelles ;

4.6. Commerçants, transporteurs et artisans

- Contribuer au financement du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) au travers les comités de gestion des ressources naturelles (CGRN) et la plate forme ;
- Respecter et faire respecter les règlements, principes et critères d'utilisation des ressources naturelles, de commerce, de transport et de production artisanale;
- S'organiser en comités, syndicats ou groupements pour bien mener les activités de surveillance et accroître la capacité d'investissement ;
- Dénoncer toute forme de non respect des règlements, principes et critères des commerce et transport des produits locaux et exogènes ;
- Rédiger les règlements d'ordre intérieur des syndicats ou groupements des commerçants, artisans et transporteurs en intégrant l'aspect environnement;



- Collecter les besoins des commerçants, transporteurs et artisans et développer des projets à soumettre aux comités de gestion de ressources naturelles ;
- Intégrer les COBAS dans le circuit d'approvisionnement et écoulement.

V. ROLES ET RESPONSABILITES DE LA PLATE FORME

- Piloter, représenter et coordonner les activités du processus de GCRN (sensibilisation, plaidoyer, zonage, mécanismes d'accompagnement, suivi-évaluation, élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié...) ;
- Coordonner la gestion de moyens affectés aux activités de développement et de surveillance au sein des communautés de base (Comités de gestion des Ressources Naturelles) ;
- Coordonner les actions de développement et de conservation menées dans la zone (piloter la mise en œuvre du PAGS) ;
- Mobiliser les ressources locales et extérieures pour le financement du Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) ;
- Assurer le suivi et évaluation des activités de la GCRN ;
- Pérenniser les activités de GCRN ;
- Jouer le rôle de gestionnaire et médiateur en cas de conflit ;
- Organiser régulièrement des réunions des intervenants (parties prenantes) pour discuter des défis de la zone, sur le « qui fait quoi, où, quand, pourquoi... », planifier et/ou harmoniser les interventions dans la zone ;
- Rédiger le règlement d'ordre intérieur et appuyer les COBA (Comités de Gestion des Ressources Naturelles) et les différents groupes d'intérêts dans la rédaction des règlements d'ordre intérieur ;
- Encourager la formation des associations professionnelles au sein des COBA.

VI. ROLES ET RESPONSABILITES DES ONG D'APPUI

- Renforcer (former) les capacités de la plate forme, société civile et des COBA (Comité de Gestion des Ressources Naturelles), à savoir :
 - Capacité technique et pratique de l'aménagement et gestion ;
 - Capacité technique et pratique de conservation ;
 - Capacité technique et pratique de gestion financière ;
 - Capacité socio-organisationnelle et de gestion des conflits ;
- Plaider, canaliser et faciliter l'accès de la plate forme- des COBA- aux sources de financements du PAGS ;
- Faire appel à d'autres ONG internationales et Onusiennes à soutenir la mise en œuvre du PAGS ;
- Appuyer la capacité de négociation de la plate forme, de la société civile et de COBA pour la pérennisation du processus de GCRN et vers une autonomie progressive de gestion ;
- Déceler les faiblesses des COBA, de la société civile et plate forme et rechercher des solutions à ces lacunes et faiblesses ;



Les rôles et responsabilités spécifiés pour chaque partie prenante dans cette charte sont issus des ateliers et d'une série des contacts et concertations avec les parties prenantes de la zone de gestion communautaire des ressources naturelles d'ANDIKAU.

Les parties prenantes de cette zone ont pris l'engagement de réaliser les activités du processus de GCRN. Ceci a débuté par l'organisation des COBA en comité de Gestion des Ressources Naturelles (CGRN) suivie de la spécification des rôles et responsabilités de chaque partie prenante.

La mise en œuvre du processus de GCRN sera assurée par la plate forme dont les membres sont toutes les parties prenantes ayant ratifié à cette charte. Le programme de travail sera élaboré par ladite plate forme.

Lu et approuvé.

Parties prenantes

Administration publique:

L'ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE,

[Signature]
= KEBE - ABDALLAH =
CHEF DE DIVISION

LE CHEF DE POSTE D'ENCADREMENT ADMINISTRATIF DE NOUYE,

[Signature]
MOLEMBA KAPINGA
MUNA TSENDUA



Administration environnement, eau et forêt

Superviseur : *[Signature]*
ATTACHE DE BUREAU DE 1ère CLASSE

Coordinateur de District :

Coordinateur de Province :



[Signature]
d'administrateur mineur
KIYUDA WAKIPUPA



Administration agricole, pêche et élevage :

[Signature]
LUMARE-FRANÇOIS

L'INSPECTEUR Adm-El.
KLETE W. M...
[Signature]



Administration développement rural :

L'Inspecteur du Dév. Rural / Territoire
Hambou.

BANYELE LIKOLA DIEUDONNE
CHEF DE BUREAU

Chef de collectivité et de groupement



chef Christophe Apudis Aleoka
chefferie ukare
POPO-KILOTA-ALPHONSE
Chef de groupement
andikau

Chefs des localités :

1. MUTOITE-BONIFACE *[Signature]*
 2. USEKOLA EREBOR *[Signature]*
 3. MAPOLI JEAN de Dieu *[Signature]*
 4. UBOUFE-LINDUME EMBI *[Signature]*
 5. SENGAKENETON *[Signature]*
 6. MANGELES *[Signature]*
 7. SHABANI *[Signature]*
 8. OPUNGO-JEAN de Dieu *[Signature]* SEC PO
 9. MUTOBANDU JEAN *[Signature]*
 10. ANBONDE ITOTO *[Signature]*
 11. ABELI OLUKA *[Signature]*
 12. ANATU-JOARA *[Signature]*
 13. TOBOENSI-SWELI *[Signature]*
- Société Civile :
EMMANUEL KEMU Apuoba
Leader d'opinion *[Signature]*



10 | Zone de GCRN d'ANDIKAU : CHARTRE DES RESPONSABILITES

- 13 Sipi Zoroos *[Signature]*
- 14 BIRA PETRO *[Signature]*
- 15 KUTUENE-GREGOIRE *[Signature]*

15. KABALA *[Signature]* PRESIDENT
PESSE
PROGRAMME PÉCHU...
PESEE
* MAMBASA *
ONED
SANTÉ ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Honde-Pascal
catechiste responsable
Paroisse Mama wa NUNGU
NDUYE

Hon Joseph NABA ANZIMOT
~~Dans l'Etat~~
Député prov.

PAROISSE MERE DE DIEU
NDUYE
DIOCESE DE WAMBA
B. P. 19 - BUNIA
R. D. du CONGO



Kapitangani Raymond B
3 foka Kabala Agros
A PASSA

Société civile Nduye (Coll. W-K)

Secteurs privés :

AUKOSO-CHONGELA JANVIER Délégué des Confessions religieuses
Akus

ALOTHE MICHEL Délégué Agro-Eleveurs / AKOKORA. Michel

Le Président FEC / M/A
= Amat
ANONA-NDKOSO



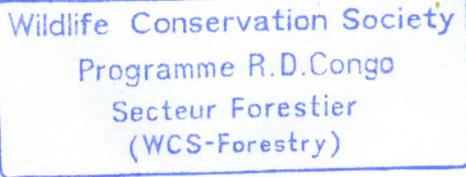
ONG d'appui

Ellen Brown
Ellen Brown, WCS-RFO



JRMAY

J-R. Makana, WCS Forestry



Les COBAS :

EYANGA-EMOLINZO, Président CIGRN/Andikau
BENGE-INDAKESI Délégué des exploitants du bois
APIOSE - MUTOLENDU - DANIEL : Délégué des commerçants et Artisans
AMZAY-ALPHONSE PRESIDENT. Fait à NDUYE, le...
CHASSE et PECHERE
MULAS-BADU-CECILE, Déléguée des femmes

NOTE ANIMATEURS PLATE FORME
ANDIKAN

Nom - Prénom	Fonction	Adresse	Vote pour (Complète nom pris et signature)	Candidate 1	Candidate 2	Candidate 3	Vote Pour (Complète nom pris et signature)	Candidate 1	Candidate 2	Candidate 3
Christophe M. Khouelou	chef de classe	Adreze	Signature				Signature			
KENETH ELI	Adm. Administ	Adreze	Signature				Signature			
POPO-KILOM-ALIMONA	CHEF ST CLASSE	Adreze	Signature				Signature			
Karimoungami, Pano	Pres. Secrite Ing	Ndunya	Signature				Signature			
Toobemeli - Sobeli	cultrivator	Kigumba	Signature				Signature			
LI SE KORA	chef de classe	KI AUCUNO	Signature				Signature			
BATKPE - TAN FINE	Chef de classe	ASUNDI	Signature				Signature			
KUUS SADB - CEALZ	VICE President univ	Com Boni	Signature				Signature			
Amagnide Itoto	chef de classe	Hannulu	Signature				Signature			
MUSOITE - BONIFACE	CHEF de loc	ALLISA	Signature				Signature			
Sipi S. Zopos	chef de classe	NAKUN	Signature				Signature			
KUJUVENE - GRESOR	chef de classe	ISURKARAKO	Signature				Signature			
ABELI OLUKANGU	CHEF U	BAN DISEM	Signature				Signature			
KUKUCHBELI	CHEF de loc	Mambududu	Signature				Signature			
DRANGO - JERDEDIA	CHEF de loc	YORUKU	Signature				Signature			
MARLI, JANDADA	chef de loc	COMBONI	Signature				Signature			
MAN GILES	chef de loc	ERAKO	Signature				Signature			
SENCA - KEREZ	chef de loc	AKOKORA	Signature				Signature			
HUTOGAWU OF	chef de classe	HORBOSO	Signature				Signature			
NICANON - ANI	chef de classe	MAVUVA	Signature				Signature			
ANZIEMBI	chef de classe	NOBODUBU	Signature				Signature			
TOOVELS	PAET	HEHEKIDILE	Signature				Signature			

